



**Si tu es membre (ou parent d'un membre) du Crescendo, tu te dois de :**

- RESPECTER TOUS les gens qui t'entourent (qu'ils soient du club ou pas) !
- Soutenir le travail des encadrants du club en respectant leurs consignes et leurs décisions (même si tu n'es pas d'accord) !
- Arriver de bonne humeur !
- Ecouter ton animatrice et suivre ses conseils !
- Faire preuve d'un esprit collaboratif et d'entraide envers les autres membres !
- Etre attentif à garder les locaux propres et en bon état !
- RESPECTER LE REGLEMENT suivant !

**Inscription - Paiement**

Article 1

L'inscription n'est validée qu'après paiement de la cotisation et de l'assurance. Le paiement doit être effectué au plus tard le 12 octobre 2018 par virement bancaire, à défaut l'accès au cours sera refusé. Les sommes versées ne sont remboursées que sur base d'un certificat médical.

**Déroulement et organisation des cours**

Article 2

Les animatrices se réservent le droit d'apprécier le groupe dans lequel chaque danseur évoluera. Selon le nombre de participants, les groupes et horaires pourront être modifiés.

Article 3

Seuls les danseurs du cours donné sont admis à l'intérieur des salles et vestiaires pendant celui-ci. La cafeteria est le lieu à privilégier par les proches et les autres danseurs pour les échanges, discussions, ... Les proches ne sont pas autorisés à assister au cours durant la saison.

Article 4

Les élèves rangent et mettent en mode silencieux leur GSM pendant toute la durée du cours.

**Régularité**

Article 5

La présence des danseurs durant l'entièreté des cours de toute la saison est fortement encouragée. Toute absence doit être justifiée (les justificatifs étant laissés à l'appréciation des animatrices). En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, l'animatrice devra être prévenue dès que possible. Il en va de la bonne organisation du club.

**Tenue & Collation**

Article 6

La tenue doit être adaptée à la pratique de la danse (on fait du SPORT). Les cheveux longs doivent être ATTACHES.

Les chaussons ou baskets de danse sont obligatoires. Vous avez la possibilité d'en commander via nos services. Une liste du matériel préconisé vous sera remise en début de saison

Article 7

Pour les collations : pas de sodas, chips, sucettes, chewing gum, ... Les boissons recommandées : de l'eau ou des boissons pour sportif du style Aquarius.

**Représentations [repas-spectacle, spectacle de fin d'année, ...]**

Article 8

Crescendo organise à plusieurs moments des représentations qui impliquent des REPETITIONS !!! Les danseurs recevront l'horaire de répétitions pour chaque représentation au moment opportun. Si le danseur désire y prendre part, un engagement de participation à l'entièreté des répétitions & du spectacle devra être signé (un engagement par représentation). Une liste de présence sera tenue.

Signature danseur :

Signatures parents :